

2025DECIS021**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET****« Agir pour l'avenir des Savoies – Eviter le gaspillage alimentaire sur notre territoire »
Fond d'Action Mutualiste du Crédit Agricole des Savoies***7.5. Subventions*

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;**Vu** la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;**Vu** l'appel à projet « Agir pour l'avenir des Savoies – Eviter le gaspillage alimentaire sur notre territoire » proposé par le Fond d'Action Mutualiste du Crédit Agricole des Savoies**Vu** le plan pluriannuel d'investissements ;**Considérant** le projet d'acquisition de mobilier spécifique et connecté (4 meubles de récupération du pain et 4 tables à pesée connectée pour les restes d'assiettes) d'un montant de 26496€ HT ;**Considérant** que l'acquisition de ce mobilier permettra de suivre et réduire le gaspillage alimentaire en sensibilisant les enfants sur les 4 sites des restaurations scolaire de la commune ;**Considérant** l'intérêt pour la Commune d'obtenir un financement pour concrétiser ce projet ;**DÉCIDE****Article 1 :** De candidater à l'appel à projet « Agir pour l'avenir des Savoies – Eviter le gaspillage alimentaire sur notre territoire » proposé par le Fond d'Action Mutualiste du Crédit Agricole des Savoies ;**Article 2 :** Rappelle le financement projeté de l'opération de la façon suivante :

- Fond Mutualiste du Crédit Agricole des Savoies (80% à 100%) **21 196,8€ HT à 26496€ HT**
- Fonds propres communaux (0% à 20%) **0€ à 5 299€ HT**

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 7 Mai 2025

Le Maire,

Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le **12 MAI 2025**

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le



ID : 074-217402205-20250507-2025DECIS021-AU